

# Plan d'action annuel 2022-2023

20/10/2022

# Table des matières

1.	Introduction .....	3
1.1.	SCHÉMA PLURIANNUEL .....	3
1.2.	PLAN ANNUEL .....	3
1.3.	MISE À JOUR.....	3
1.4.	CONTACT .....	3
1.5.	PLAN ANNUEL 2022 .....	5
1.5.1.	OPÉRATIONS DIVERSES.....	5
1.5.2.	AUDITS RGAA OU DE CONFORMITÉ RGAA.....	6

# 1. INTRODUCTION

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

## 1.1. Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites et application de la DITP a été publié le 20/10/2022 et est disponible à la consultation à cette adresse : <https://www.modernisation.gouv.fr/accessibilite>

## 1.2. Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivis de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2022-2023 associé au schéma pluriannuel 2022-2025.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2022, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

## 1.3. Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Mise à jour	Date
001	20/10/2022

## 1.4. Contact

Ce document est publié sous la responsabilité des référents accessibilité numérique de la DITP :

- La mission Communication, contact : [communication.ditp@modernisation.gouv.fr](mailto:communication.ditp@modernisation.gouv.fr) pour le site modernisation.gouv.fr
- La mission Expérience usagers, contact : [experienceusagers.ditp@modernisation.gouv.fr](mailto:experienceusagers.ditp@modernisation.gouv.fr) pour le site plus.transformation.gouv.fr

- Le CIPC, contact : [participationcitoyenne@modernisation.gouv.fr](mailto:participationcitoyenne@modernisation.gouv.fr) pour le site participation-citoyenne.gouv.fr
- La mission Innovation, contact : [gouvernement-ouvert.ditp@modernisation.gouv.fr](mailto:gouvernement-ouvert.ditp@modernisation.gouv.fr) pour le sous domaine gouvernement-ouvert.modernisation.gouv.fr

Toute question doit être adressée par mail à l'adresse ci-dessus.

## 1.5. Plan annuel 2022-2023

### 1.5.1. Opérations diverses

Note pour le remplissage de ces tableaux

**La colonne « type » vient informer sur l'objet de l'action.** Exemple de données attendues dans la colonne « Type » :

- Schéma pluriannuel (l'action va concerner le document « schéma pluriannuel »)
- Plan annuel (l'action va concerner le document « plan annuel », sa création, sa mise à jour)
- Audits (l'action va concerner la tenue d'audits)
- Organisation (l'action va concerner un élément de l'organisation de l'entité, par exemple la définition des procédures de marché)

**La colonne « Action » vient informer succinctement, sur la nature de l'action.** Exemple de données attendues dans la colonne « actions » :

- Mise en place
- Recensement
- Évaluation
- MAJ de procédure de marché
- Mise à jour

**La colonne « Détails » vient donner des précisions sur l'action** (par exemple le périmètre concerné)

La colonne « mise en œuvre » indique alors la date ou la période de réalisation effective si réalisée, ou prévisionnelle.

**La colonne « Réalisation » reçoit la mention « réalisé » lorsque l'action a été menée à terme.**

Type	Action	Détails	Mise en Œuvre	Réalisation
Schéma pluriannuel	Mise en place	Étude et mise en place	Mai 2022	Réalisé
Plan annuel	Mise en place	Étude et mise en place	Mai 2022	Réalisé
Recensement	Recensement	Recensement de l'ensemble des sites et applications concernées	Mars 2022	Réalisé
Organisation	Évaluation	Qualification, priorisation et évaluation rapide sur un premier ensemble de 3 sites web et applications web	2022	Réalisé
Organisation	Évaluation	Évaluation budgétaire des mesures d'accessibilité sur les 3 années du schéma	2022	En cours
Plan annuel 2022-2023	Mise à jour	Mise à jour des tableaux de liste d'actions notamment	2022	En cours
Audit	Mise en place	Audit d'accessibilité sur le sous domaine gouvernement-ouvert.modernisation.gouv.fr	2022	Réalisé
Formation	Mise en place	Inciter les agents à se former à l'accessibilité via la	2022	En cours

		plateforme Mentor : module d'e-learning « L'accessibilité numérique selon votre métier » afin d'adopter les bons réflexes		
--	--	---	--	--

### 1.5.2. Audits RGAA ou de conformité RGAA

Il s'agit des audits RGAA réalisés en phase de réparations, de conception, d'accompagnement ou de certification :

- Les audits RGAA sont utilisés lors des phases de corrections et d'accompagnement.
- Les audits de conformité RGAA sont utilisés lors des phases de certification et produisent une déclaration de conformité.

#### a. Sites internet

Type	Sites	Mise en œuvre	Réalisé
Site internet	Modernisation.gouv	Audit réalisé en juillet 2021	Réalisé
Site internet	Plus.transformation.gouv	Audit réalisé en juillet 2021	Réalisé
Site internet	Participation-citoyenne.gouv	Audit réalisé en septembre 2021	Réalisé
Site internet	Gouvernement-ouvert.modernisation.gouv.fr	Audit réalisé en juin 2022	Réalisé

[FIN DU DOCUMENT]